

Département de la Vienne

Convocation du 09/03/2023

N°20230320_10

Nomenclature Préfecture :
7.1.3

Quorum : 17

Présents : 29

Mesdames et Messieurs

AUGEREAU Stéphane
BLANCHARD Gérald
BOUET Roland
BRACONNIER Danielle
CHARTIER Mathieu
DESJARDINS Nathalie
DEMONTEIL Lilian
DEVERGNE Ludovic
DE VITRY D'AVAU COURT Carine
FAYARD Séverine
FORGEAU Laurent
HYDE Marie-Francine
LECLERCQ Lara
LECOQ Philippe
LOUIS Amélie
LORGNIER Candice
MERINO AVILA José Ignacio
MENARD Patrick
PASQUET Evelyne
PERRIN Bernard
POPINEAU Francette
RIQUELME-MARTINEZ Ludivine
ROUGIER Denis
SULMON Françoise
TEXIER Nathalie
THINON Gilles
VERT-PRE Patrick
VIVIER Bruno
ZERROUNI Emmanuel

Pouvoir : 4

Mesdames et Messieurs

DEMEOCQ Clément-Yves à
DESJARDINS Nathalie
FERRIER Emilie à TEXIER
Nathalie
MARTEAU Mickael à DEVERGNE
Ludovic
MIGNIOT Laetitia à FAYARD
Séverine

Absent : 0

Secrétaire de séance :

TEXIER Nathalie

Affiché le :

Transmis en préfecture le

**Objet : Fixation des tarifs de la restauration scolaire
à compter du 4 septembre 2023**

Rapporteur : Madame Lorgnier

Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a voté les tarifs de la restauration scolaire.

Depuis de nombreuses années, la Commune propose aux familles une politique tarifaire au quotient qui vise à moduler les tarifs en fonction de la capacité contributive de chaque foyer, permettant à tous de bénéficier des différents services des services publics à un tarif équitable.

Au regard de l'augmentation du coût des denrées alimentaires pour assurer la fabrication des repas pour les enfants de Buxerolles, il est proposé d'augmenter le prix de repas de 4.5%.

Ces changements de tranches de tarifs interviendront à compter du 4 septembre 2023.

Il est précisé que le temps de surveillance et d'animation périscolaire représente 15% du tarif de chaque tranche.

Les nouveaux tarifs sont résumés dans le tableau à suivre.

| Tranches de QF | | Tarifs 2022 | Tarifs 2022 pour les enfants relevant du P.A.I.* | Tarifs à compter du 1er septembre 2023 | Tarifs à compter du 1er septembre 2023 pour les enfants relevant du P.A.I.* |
|----------------|----------------------|-------------|--|--|---|
| A | <450€ | 0,80 € | 0,35 € | 0,84 € | 0,37 € |
| B | 451€-600€ | 2,25 € | 0,98 € | 2,35 € | 1,02 € |
| C | 601€-700€ | 2,88 € | 1,26 € | 3,01 € | 1,32 € |
| D | 701€-1.000€ | 3,43 € | 1,50 € | 3,58 € | 1,57 € |
| E | 1.001€-1.300€ | 3,57 € | 1,56 € | 3,73 € | 1,63 € |
| F | 1.301€-1700€ | 3,83 € | 1,67 € | 4,00 € | 1,75 € |
| G | 1.701€-2.000€ | 4,27 € | 1,86 € | 4,46 € | 1,94 € |
| H | >2000€ | 4,56 € | 1,99 € | 4,77 € | 2,08 € |
| I | Hors commune | 7,06 € | 3,03 € | 7,38 € | 3,17 € |

* Le Conseil municipal a délibéré le 26 janvier 2012 afin de mettre en place un tarif spécifique pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui amènent leur repas et le consomment sur place.

AR Prefecture

086-218600419-20230320-20230320_10-1E
Reçu le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023

La commission Petite Enfance, Enfance, Education et Jeunesse s'est réunie le 7 mars 2023 et a examiné cette question.


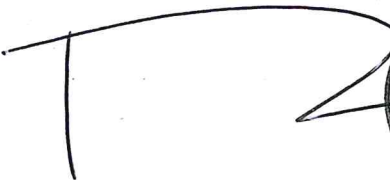
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les tarifs de la restauration scolaire comme ci-dessus indiqués à partir du 4 septembre 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages (26 voix) et la Liste « Buxerolles ma ville » a voté contre (7 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire



Gérald BLANCHARD

AR Prefecture

086-218600419-20230320-20230320_10-DE
Reçu le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023